

Séance du vendredi 13 mai 2022

Date de la convocation: 10/05/2022

Membres en  
exercice :

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le treize mai l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence  
HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine  
PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

**Excusés** :

**Absents**: Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara  
LOUCHART

**COMPLEMENT TARIF HALTE NAUTIQUE - STATIONNEMENT AVEC HABITATION -  
(D 2022 044)**

Le maire propose aux membres du conseil de compléter les tarifs de la halte nautique en adoptant une grille tarifaire pour les stationnements longue durée avec habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la grille tarifaire suivante pour les stationnements longue durée avec habitation :

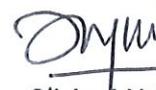
Dimensions du bateau	Semaine	Mois	Année	Hivernage (*)
Inférieur à 8 mètres	39 €	135 €	1 450 €	600 €
[8 mètres – 10 mètres[	49 €	155 €	1 630 €	675 €
[10 mètres – 12 mètres[	59 €	170 €	1 855 €	770 €
[12 mètres – 14 mètres[	69 €	190 €	1 980 €	820 €
[14 mètres – 16 mètres[	79 €	210 €	2 230 €	925 €
[16 mètres – 25 mètres[	99 €	240 €	2 480 €	1 050 €
25 mètres et plus	169 €	360 €	3 330 €	1 400 €

(\*) période de fermeture du Canal à la navigation de fin octobre à fin mars (5 mois)

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

  
Olivier MAGUET

